Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N25CC021225-DE

Délibération du conseil communautaire
N°25-CC02.12.25

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle Kerfanto à Saint-Gonnéry, sous la présidence de Bernard LE BRETON.
Le conseil communautaire est composé de 56 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2019.
Etaient présents : Jean GUILLOT et Annie GUYOT de Bréhan ; Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER et Anne LE LU de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Sylvette LE STRAT de Gueltas ; Joseph LE BOUËDEC de Guern ; Joël MARIVAIN de Kerfourn ; Christophe GUERREY de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO et Patricia GUIGUENO du Sourn ; Dominique GUEGAN et Jean-Jacques LE MOING de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Claudine LE GARGASSON et Nelly GANIVET de Noyal-Pontivy ; Bernard LECUYER de Pleugriffet ; Christine LE STRAT, Michel JARNIGON, Alexandra LE NY, Paul LE GUERNIC, Véronique DELMOULY, Julie MINGAM, Georges-Yves GUILLOT, Annie GUILLEMOT, Claudine RAULT, Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Christophe MARCHAND et Gaëlle LE ROCH de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Jean-Luc LE TARNEC de Réguiny ; Carolle LE FUR de Rohan ; Eric LE DENMAT de Saint-Aignan ; Stéphane DU PONTAVICE de Sainte Brigitte ; Rolland LE LOSTEC de Saint-Connec ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Blandine LE SAUCE de Saint-Gonnéry ; Michel POURCHASSE et Laurence MARIVAIN de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien ; Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON de Guern à Joseph LE BOUËDEC ; Lionel ROPERT de Noyal-Pontivy à Claudine LE GARGASSON ; Sylvie BASELLO de Pleugriffet à Bernard LECUYER ; François-Denis MOUHAOU de Pontivy à Paul LE GUERNIC ; Jean-Pierre LE CLAINCHE de Pontivy à Véronique DELMOULY ; Sophie CAILLERE de Réguiny à Jean-Luc LE TARNEC ; Victorien LEMAN de Rohan à Carolle FUR.
Excusés : Maxime LE LU de Pontivy et Valérie BERA de Saint-Gérand — Croixanvec.

Syndicat mixte du Pays de Pontivy
Actualisation de la convention tripartite d'objectifs et de financement à compter du 1er janvier 2026

Le Syndicat Mixte du Pays de Pontivy assure deux missions principales relatives à la mise en œuvre de projets d'aménagement du territoire : la contractualisation (Région, Etat, Europe) et le Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Dans le cadre du fonctionnement de la structure, les relations financières entre le Pays et les deux EPCI membres Pontivy Communauté et Centre Morbihan Communauté sont définies dans une convention tripartite.

Les modalités financières nécessitent une actualisation à compter du 1er janvier 2026 (forfaitisation des frais de fonctionnement, salaires au réel sur une période de décembre n-1 à novembre n, pour une facturation à intervenir en décembre n). Ces modifications sont définies dans la nouvelle convention jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

☞ **d'approuver la nouvelle convention tripartite d'objectifs et de financement et les modalités qui s'y rapportent, applicable à compter du 1er janvier 2026 établie avec le Syndicat Mixte du Pays de Pontivy et Centre Morbihan Communauté jointe à la présente délibération ;**

☞ **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document utile à sa mise en application.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Bernard LE BRETON

Le Secrétaire de séance,
Joseph LE BOUEDEC